

Retraites : une nouvelle hausse de l'âge légal aurait des effets économiques positifs

[E lesechos.fr/economie-france/social/0211377673828-retraites-une-nouvelle-hausse-de-lage-legal-aurait-des-effets-economiques](http://lesechos.fr/economie-france/social/0211377673828-retraites-une-nouvelle-hausse-de-lage-legal-aurait-des-effets-economiques)

11/10/2016

Retraites : nouvelle hausse l'âge légal effets économiques positifs

Retraites : une nouvelle hausse de l'âge légal aurait des effets économiques positifs

Le COR a passé au crible différentes options.

Chaque année de décalage de l'âge rapporterait 0,7 % de PIB, mais avec un risque de chômage accru à court terme.

Alors que tous les candidats de la primaire à droite ont inscrit le relèvement de l'âge de la retraite dans leur programme, le Conseil d'orientation des retraites (COR) va se pencher sur les effets macroéconomiques à en attendre, lors d'une réunion de travail ce mercredi. Pour l'occasion, la direction du Trésor a réalisé des simulations qui mettent en relief l'efficacité de cet outil pour accroître la richesse du pays. Le relèvement de l'âge bénéficierait plus à l'économie que les deux autres leviers d'amélioration du solde financier du système de retraite, montre cette note.

Le Trésor fait l'hypothèse d'un passage à 64 ans, une fois atteint le nouvel âge légal de 62 ans courant 2017. Ce relèvement se ferait au rythme de trois mois supplémentaires par génération - c'est-à-dire par an. Conclusion : au bout de vingt ans, le PIB augmenterait de 1,4 point, pas loin de 30 milliards d'euros.

Si l'on se servait uniquement du levier des hausses de cotisations sociales pour améliorer le solde du système de retraites, en visant un rendement financier équivalent au relèvement de l'âge légal évoqué ci-dessus, le PIB diminuerait au contraire de 0,4 point à vingt ans. Car cette charge supplémentaire pesant sur les entreprises et les ménages aurait des « effets récessifs » sur l'activité. D'ailleurs, le taux de chômage augmenterait d'un tiers de point à horizon de vingt ans.

Dernier levier, celui de la modération des pensions. En les gelant ou en diminuant le rendement des cotisations, l'effet sur le PIB serait nul à horizon de vingt ans, et il reculerait de 0,3 point au bout de dix ans. Le Trésor évoque « un choc de demande négatif » et ajoute que « la modération des pensions n'aurait plus d'effet sur le PIB, l'emploi et le taux de chômage après une vingtaine d'années ».

Les effets du relèvement de l'âge sont détaillés. Au rythme de trois à six mois de plus par an, la population active croîtrait de 0,8 % à 2,4 % entre 2025 et 2035, phase où la mesure atteint son effet maximum. Puis la courbe se tasserait, le vieillissement de la population poursuivant son cours. Après la montée en charge de la réforme, l'effet sur la population active se stabiliserait ainsi à +0,7 % dans le scénario 63 ans, à +1,3 % à 64 ans, +2 % à 65 ans.

L'activité dynamisée

Le décalage de l'âge effectif de liquidation et la baisse du nombre de retraités diminueraient aussi le poids des pensions de 0,2 point de PIB à 0,6 point (de 4 à 12 milliards d'euros) en 2025-2035. A long terme, l'effet serait, selon l'âge retenu, de 0,15 point de PIB, 0,33 point ou 0,55 point.

La hausse de la population active permettrait de relever le PIB de 0,7 point (14 milliards) et créerait près de 200.000 emplois par année de report. Le principal avantage à parvenir rapidement à l'âge-cible serait de dynamiser plus vite l'activité. Ainsi, si l'on relevait l'âge de six mois par génération pour arriver à 64 ans, le gain pour le PIB serait de 1 point en 2030. Avec un rythme d'un mois par génération, il ne serait que de 0,4 point à cette date.

Toutefois, à court terme un relèvement de l'âge pourrait susciter un surcroît de chômage. Et cela d'autant plus, que la réforme serait menée tambour battant, ne laissant pas le temps aux entreprises pour s'adapter. Le passage à 64 ans se traduirait ainsi par une montée temporaire du chômage de 0,6 point en 2020 si le rythme de décalage était de six mois par génération, contre 0,3 point en choisissant trois mois, et 0,1 point avec un mois de report chaque année. En quelques années, les choses rentreraient dans l'ordre. L'augmentation temporaire du chômage du fait de l'augmentation plus rapide de la population active entraînerait « *une modération des salaires réels qui permettrait d'augmenter progressivement l'emploi et d'absorber ainsi la hausse de population active* », rassure le Trésor.

Solveig Godeluck, Les Echos